

Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 8 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Caron, Isabelle Harsch et Luc Zimmermann: «Nomination d'un délégué économique pour une économie forte en Ville de Genève».

A. Rapport de majorité de M. Denis Ruyschaert.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 septembre 2020. La commission a étudié cette proposition lors de la séance du 27 janvier 2021, sous la présidence de M. Omar Azzabi et lors de ses séances du 16 et 22 juin 2021, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M. Xavier Stern les 27 janvier et 16 juin 2021, ainsi que par M^{me} Jade Pérez le 22 juin 2021. Le rapporteur les remercie pour leur célérité.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève se dirige vers des difficultés économiques liées notamment à la crise du Covid-19 avec une baisse, annoncée, drastique de ses recettes fiscales parallèlement à une demande en augmentation des prestations sociales;
- les bureaux et locaux se vident chaque année. En 2019, on a atteint un nombre record en la matière. A Genève, 337 818 m² de surfaces étaient disponibles à la location ou à la vente au 1^{er} juin 2019. Ce chiffre, en hausse de 8,7% par rapport à 2018, est un record depuis 1985, date des premiers résultats disponibles. L'essentiel de ces surfaces vides – 234 478 m² – est constitué de bureaux. La Ville de Genève regroupe 42% des surfaces vacantes du canton et 50% de celles de bureaux (source: OCSTAT).
- l'exode de la ville de Genève des acteurs phares de la place financière genevoise continue et se confirme (après la banque Pictet à Carouge, Lombard Odier a annoncé son départ pour Bellevue d'ici deux à trois ans);
- les commerçants sont soumis à une forte pression concurrentielle, à la fois du point de vue de la vente sur internet et du tourisme d'achat en France voisine: le nombre d'arcades vacantes en est le triste témoin;
- la crise sanitaire conduit de nombreux cafés et restaurants à faire face à des difficultés sans précédent;

- la zone industrielle des Charmilles (ZIC) est en attente depuis des années de sa valorisation;
- la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) adoptée en 2019 offre une place de choix à la Ville de Genève en Suisse et à l'étranger;
- le carcan administratif n'est pas toujours adapté à la réalité de l'entreprise;
- il est indispensable que la Ville de Genève soit proactive dans le développement de son économie;
- l'écoute, la concertation et l'accompagnement des acteurs économiques existants et la promotion économique doivent être au centre des préoccupations de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de nommer un délégué économique:

- qui sera le référent en Ville pour les entreprises, les commerçants et les autres acteurs économiques (immobilier, organismes de soutien, promotion économique cantonale, Université et HES, incubateurs, etc.) et sera en charge de la promotion de la Ville de Genève comme place économique;
- qui définira avec le Conseil administratif notamment les actions à mettre en place pour accompagner les entreprises existantes, y compris dans leur développement, et accueillir les nouvelles entreprises.

Résumé exécutif

Portée par le Parti démocrate-chrétien, cette motion a été acceptée en urgence en septembre 2021 par le Conseil municipal, puis discutée par la commission des finances entre janvier et juin 2021. En parallèle, un poste pour un délégué économique en Ville de Genève a aussi été approuvé lors de la session plénière budgétaire du Conseil municipal en décembre 2020.

Cette motion correspond à un besoin grandissant. En effet, la Ville représente plus de 40% de la population, plus de 50% des emplois et 55% des établissements du canton. Son économie est plurielle: culturelle, sociale et solidaire, ancrée dans les quartiers. Ces recettes fiscales dépendent néanmoins surtout de quelques larges contributeurs potentiellement très volatils. A titre d'exemple, 30% des recettes de la Ville proviennent du secteur bancaire.

L'économie a historiquement été le terrain exclusif de la Confédération et des Cantons. Les communes reprennent ce sujet en main. Il existe maintenant des délégué-e-s à l'économie à Vernier, Meyrin, Plan-les-Ouates et Versoix. C'est aussi le cas pour les grandes villes romandes (Nyon, Lausanne ou Fribourg).

L'audition de la motionnaire puis de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) a permis de clarifier les points suivants.

Le Conseil administratif a établi une délégation à l'économie tripartite présidée pour la première année par le DFEL avec aussi le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et le département de la sécurité et des sports (DSSP). L'Agenda 21 est un volet du projet associé à cette délégation. La délégation vise à soutenir le tissu économique existant diversifié et durable et à promouvoir un environnement favorable. Elle est dans le processus de recrutement du délégué et a défini quatre pôles de travail:

- connaître le tissu économique;
- soutenir le tissu économique par un point d'entrée (site internet, unité ou personne identifiée);
- coordonner et échanger entre l'administration et les entreprises;
- élaborer et mettre en place des stratégies spécifiques à l'économie locale incluant un plan d'action et un système de suivi. A ce titre, le Ville compte se préoccuper de la création d'entreprises mais aussi du changement structurel de l'économie, comme au niveau de la finance.

Les discussions et positions des partis se sont articulées autour de francs oui et non. Pour le camp du oui, la situation économique est préoccupante et le DFEL a montré l'étendue de son sérieux pour traiter de cette question. Se doter d'un délégué économique signifie simplement rattraper le retard stratégique et opérationnel de la Ville de Genève par rapport aux autres villes romandes. Connaître son tissu économique, l'animer, assurer l'échange fructueux entre l'administration et les entreprises et établir des stratégies proactives pour préparer le futur constituent des besoins fondamentaux. Genève devient une ville-monde et entre en compétition avec d'autres villes à l'échelle locale, régionale et planétaire.

Pour les tenants du contre, les questions économiques relèvent du Canton et de la Confédération; ce délégué génère des doublons et entraîne plus de fonctionnaires. Les leviers de la Ville restent obscurs; peut-être que la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) devrait faire ce travail au niveau de la Ville. Pour aider les entrepreneurs, la Ville devrait plutôt supprimer le centime additionnel.

Les commissaires ont accepté la motion avec 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

A sa suite, le Parti libéral-radical a annoncé un rapport de minorité.

Séance du 27 janvier 2021

Le président passe à la désignation du rapporteur ou de la rapporteuse pour l'objet M-1552. Un commissaire propose M^{me} Aubry. En l'absence d'autre proposition, M^{me} Aubry est désignée rapporteuse pour la motion M-1552.

Audition de M^{me} Alia Chaker Mangeat, motionnaire

M^{me} Chaker Mangeat explique que cette motion demande l'engagement d'un délégué économique en Ville de Genève. Elle explique que le nombre de bureaux vides dans le canton est absolument impressionnant, et la moitié sont en ville de Genève. Il y a eu des départs de grandes entreprises, notamment dans le domaine bancaire; Pictet est parti pour Carouge, maintenant on va voir Lombard Odier qui part pour Bellevue. Le constat que l'on fait tous les jours au centre-ville, c'est le nombre d'arcades vides pour diverses raisons. Il y a effectivement la concurrence internet mais aussi la question des loyers qui sont très chers au centre-ville. Tout cela fait que la Ville est dans une situation économique préoccupante du fait du manque de proactivité. Il ne s'agit pas seulement des recettes fiscales des grandes entreprises, c'est tout un tissu économique. On comprend bien que si les employés de Lombard Odier travaillent au centre-ville, ils vont aller dans les petits commerces en Ville, dîner au restaurant etc., donc ce sont des pertes de revenus aussi pour les petites entreprises et structures. La Ville a pourtant des atouts, avec un nom ayant un rayonnement international, un emplacement magnifique autour d'un lac, une carte de visite vendable au niveau marketing. Malgré tout, on constate que la Ville n'a pas été suffisamment proactive ces dernières années, contrairement à d'autres communes du canton. Elle pense en particulier à Plan-les-Ouates qui s'est très bien positionné pour tout ce qui concerne l'industrie, et aussi Vernier et Meyrin. Une autre raison est le fait que l'on reproche parfois à la Ville de ne pas être suffisamment à l'écoute des milieux économiques et des entreprises. Un délégué contribuerait à restaurer un dialogue de confiance entre les milieux économiques et la Ville. Et puis le Conseil administratif travaille en silo, et un délégué économique permettrait d'avoir un interlocuteur privilégié pour le monde économique qui travaillerait de manière transversale avec tous les départements.

Elle poursuit en expliquant que le rôle de ce délégué économique n'est pas de se substituer au Conseil administratif, mais d'être un appui pour établir une stratégie de promotion économique mais aussi de soutien à l'économie tout court pour les entreprises déjà là, de mettre en réseau les entreprises et les différents incubateurs et les différentes entités actives dans le monde économique. Cela peut être des entités publiques ou des entités privées. Elle pense notamment à la Fondetec, mais aussi à Fongit ou à Pulse qui est l'incubateur de la Haute école spécialisée (HES). Il y a beaucoup de choses et il serait utile d'avoir un délégué qui connaisse parfaitement ce milieu, qu'il puisse mettre en réseau ces différents acteurs pour que la Ville puisse tirer son épingle du jeu et en bénéficier. D'autant que plusieurs de ces incubateurs se situent en ville de Genève donc ce n'est pas une difficulté. La question est aussi d'identifier en amont les sociétés innovantes dans la création d'emploi. Cela peut être aussi innovant en matière d'environnement, selon la direction voulue, mais cela c'est au Conseil administratif de dire dans quelle direction il veut aller dans cette promotion. Il s'agit aussi d'organiser des événe-

ments à destination des entreprises, de participer à des conférences, d'établir des liens et contacts privilégiés, donc il y a beaucoup de choses à faire. Il est clair que le Conseil administratif, notamment le conseiller en charge des finances, ne peut pas être au four et au moulin. Elle considère que c'est un travail qui nécessite une excellente connaissance du milieu économique genevois et régional pour pouvoir se placer d'un point de vue concurrentiel, avoir des compétences relationnelles, des connaissances en langues étrangères, puisque dans l'innovation souvent les gens établis ici sont anglophones. Et il faut aussi accompagner les entreprises d'ici, qui sont parfois en difficulté, les guider vers les aides qui existent, comme la Fondetec, ainsi que dans leur développement. Parfois les sociétés quittent la ville car elles veulent s'agrandir, et elles trouvent quelque chose de plus grand ailleurs, et c'est dommage, ce sont des pertes d'entreprises que l'on pourrait éviter. Et puis également développer le réseau avec les partenaires, c'est-à-dire le milieu immobilier. En résumé, être un interlocuteur privilégié, travailler en réseau et être proactif. Sur la crainte qui avait été évoquée qu'il se substitue au Conseil administratif, évidemment ce n'est pas le cas. Ce serait quelqu'un qui serait vraiment en appui du Conseil administratif pour l'aider à établir une stratégie économique et accompagner les entreprises existantes. Mais il est évident que la direction sera donnée par le Conseil administratif.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle qu'un délégué à l'économie avait été voté au budget 2021 à la grande majorité. Elle demande si, de ce fait, la motion est encore d'actualité.

M^{me} Chaker Mangeat répond que la question s'était posée pour le budget mais certains commissaires voulaient que cela passe en commission, puisque cela n'avait pas été voté à l'unanimité, pour comprendre l'objectif et savoir ce que voulait en faire le Conseil administratif.

Une autre commissaire demande si elle voit la création d'un nouveau poste ou la transformation d'un poste qui existe en délégué économique.

M^{me} Chaker Mangeat répond que ce budget supplémentaire a été voté, donc c'est probablement un poste supplémentaire, sauf si le Conseil administratif veut transformer un poste en délégué économique, mais il faut poser la question au Conseil administratif.

Une commissaire demande si elle pense que sans moyen supplémentaire, c'est-à-dire sans loyer avantageux et sans avantage en nature, il n'y avait pas vraiment d'incitatif qui fonctionnait. Elle demande si elle a des exemples de délégué à l'économie dans d'autres villes qui n'avaient pas de moyen supplémentaire mais qui ont pu avoir de bons résultats.

M^{me} Chaker Mangeat explique qu'il y a plusieurs catégories d'entreprises. Le rôle du délégué ne serait pas uniquement d'attirer de nouvelles entreprises par des avantages financiers. C'est aussi d'accompagner les entreprises existantes dans leur développement. Par exemple il y a une zone industrielle des Charmilles, où l'on aurait pu imaginer d'aller chercher des sociétés innovantes dans le domaine environnemental dans l'incubateur Pulse et les mettre là-dedans car les loyers y sont favorables. Il y a des choses à faire et à discuter, notamment des loyers en centre-ville avec les milieux immobiliers. Parce que l'on sait qu'ils ne sont pas favorables pour le moment à faire des commerces temporaires, car ils perdent de l'argent à casser le prix pour un mois. C'est vrai que certaines entreprises nécessitent un investissement financier dans le développement d'un certain type d'industrie, mais dans d'autres il y a déjà beaucoup à faire, et aussi pour éviter que les entreprises partent, sans avoir des moyens supplémentaires importants.

Une commissaire fait remarquer qu'il faudrait un peu mieux cibler les tâches de ce délégué. Elle demande s'il existe un attaché économique au niveau du Canton.

M^{me} Chaker Mangeat répond par la positive.

Ce commissaire demande s'il est nécessaire dans un mouchoir de poche, avec les engagements supplémentaires de postes, qu'il y ait en plus un délégué, qui devrait être en accord avec le délégué du Canton, et si cela ne risque pas de créer une usine à gaz avec des conflits et quiproquos.

M^{me} Chaker Mangeat répond que si elle est générale dans les attributions du délégué économique, c'est parce que les tâches précises et la direction que veut donner le Conseil administratif appartiennent au Conseil administratif donc elle ne va pas s'y substituer. Elle a des idées précises de ce qu'elle ferait mais ce n'est pas son rôle, elle a toutefois déjà énoncé des exemples. Mais évidemment que les entreprises, quand elles s'inquiètent du développement d'une zone, qu'elles veulent s'agrandir ou créer une filiale, avoir un interlocuteur privilégié en Ville de Genève, cela ouvre la possibilité de s'installer en Ville de Genève. Donc c'est un interlocuteur de proximité, et par le fait qu'il va développer un réseau et qu'il connaîtra les différents interlocuteurs, ce sera bien plus efficient et efficace que si on a une entreprise qui va appeler 10 000 interlocuteurs pour savoir où aller, quoi faire, quelles sont les aides et les possibilités. Ensuite le délégué économique au niveau du Canton, cela lui est égal qu'une entreprise s'installe à Genève ou à Vernier. Pour la Ville ce n'est pas la même chose, d'autant que cela ne concerne pas seulement les entreprises mais la vitalité du centre-ville. Donc c'est important que tous ces éléments soient imbriqués. Elle ne pense pas que des petits commerçants ou des restaurants puissent survivre si rien ne se passe et que l'on laisse partir des entreprises importantes qui paient des salaires importants, surtout maintenant avec le développement du télétravail.

Un commissaire explique que le débat qui anime son parti c'est la question de la densité et du type d'économie à mettre en place, et aujourd'hui il y a un constat à tirer qui est que la Ville ne peut plus attirer le même type d'entreprises qu'elle a attiré durant ces vingt dernières années, à cause de l'effet sur les loyers et sur le reste. Ce qu'il trouvait intéressant dans la zone industrielle proposée par le Parti démocrate-chrétien, c'était l'approche économie durable. Son parti aurait bien voulu que, dans le cadre de ce poste, on y mette une touche économie durable. Il demande si elle voit des liens à faire avec l'économie durable, et élargir le mandat de ce délégué à l'économie pour voir quel type d'entreprise la Ville peut appuyer, et surtout ne pas axer son travail sur l'attraction des entreprises en tant que telle.

M^{me} Chaker Mangeat précise que lorsqu'elle parle d'attraction des entreprises ce n'est pas un élément péjoratif. Cela peut être des entreprises actives dans le développement durable, on peut imaginer toutes sortes de choses. Le Parti démocrate-chrétien avait d'ailleurs déposé pour la zone industrielle une motion pour attirer des entreprises innovantes du point de vue de l'environnement, et le Conseil administratif est libre d'attirer le type d'entreprises qu'il veut. En matière de finance, il est tout à fait possible de se concentrer sur les sociétés financières actives dans la finance durable, d'autant que Genève est en train de se faire dépasser par Bâle et Zurich en matière de finance durable. L'initiative sur les multinationales responsables aurait été un appui important pour attirer des sociétés financières actives dans la finance durable, car cela aurait donné un label plus fort qu'un terme générique. Il est possible de se concentrer sur le type d'entreprises que la Ville veut. Mais il y a beaucoup de bureaux vides. Donc quand on dit que l'on ne veut pas attirer le même type d'entreprises, elle ne sait pas ce qu'il entend par là mais elle imagine qu'il fait allusion à des sociétés de type trading, mais il faut savoir qu'elles n'ont plus le statut fiscal privilégié, donc il y en aura de fait moins, mais les bureaux sont vides et les entreprises de service, c'est quand même un atout, d'autant que le terreau genevois a des employés très qualifiés en matière bancaire, donc il ne faut pas se tirer une balle dans le pied en rejetant ce type de sociétés.

Une commissaire explique, étant donné que le budget a accepté un poste, que l'invite pour nommer un délégué économique n'est plus vraiment actuelle. Elle demande si cela irait que la commission des finances travaille sur un changement des invites, qui définiraient plutôt les éléments du cahier des charges pour ce délégué économique, ou des éléments qui définissent le cadre de travail de ce délégué économique, ou si une définition de ce poste a déjà été faite.

M^{me} Chaker Mangeat répond que cette question doit être posée à M. Gomez qui a accueilli favorablement la motion. Mais elle ne sait pas où il en est dans la recherche de ce délégué. Sur le contenu à fixer, elle pense que le rôle de ce délégué doit être suffisamment large pour être efficace et pour toucher l'ensemble du tissu économique genevois. S'il est restreint à certains domaines ce serait dom-

mage. Mais de toute façon le Conseil administratif va bientôt fournir sa feuille de route pour cette législature, donc le rôle qui lui sera assigné ira dans le sens de la politique qu'il veut mener, avec la majorité que l'on connaît.

Un commissaire explique que cette motion est entérinée et qu'il reste à discuter des critères. A partir de là il y a deux options. Soit s'atteler à développer des critères et il y aura cinq à dix réunions avec le Canton et autres acteurs pour essayer d'avoir quelque chose. Il vaut mieux ne pas trop se lancer là-dessus puisque la motion est en appui du Conseil administratif, donc c'est peut-être au Conseil administratif de choisir les critères. La seconde option, plus directe et conductive, est de rencontrer le Conseil administratif puis de lui faire part des remarques de la commission des finances qu'il pourra intégrer.

M^{me} Chaker Mangeat répond qu'elle est d'accord là-dessus. Le rôle du délégué est d'être un appui à l'économie et après il appartient au Conseil administratif de définir dans quel sens il veut aller.

Un commissaire demande à quoi devrait ressembler ce délégué ou cette déléguée.

M^{me} Chaker Mangeat répond qu'elle ne sait pas, mais qu'elle connaît les qualités qu'il devrait avoir, à savoir une connaissance approfondie du tissu économique avec une expérience professionnelle à valoriser, dans le privé ou dans un incubateur, et puis d'avoir de l'aisance pour mener un projet, et de l'aisance relationnelle et un contact facile. Ce sont les éléments clés pour être un bon délégué à l'économie. Et également avoir un esprit curieux, entrepreneurial et d'initiative pour aller chercher les entreprises qui intéressent la Ville. Il faut aussi être un peu diplomate, puisqu'il y a des entreprises qui sont parfois fâchées avec le carcan administratif, donc il faut pouvoir dialoguer avec ces entreprises. Sur les qualités académiques c'est un peu secondaire.

Une commissaire explique que la commission des finances ne peut que prendre acte de cette motion et elle suggère que, lorsque le Conseil administratif aura déterminé les priorités et le cahier des charges, il vienne en commission des finances présenter le travail. Mais ce n'est pas à la commission des finances de faire ce travail. On peut prendre acte de la motion qui a, de toute façon, déjà été votée.

M^{me} Chaker Mangeat précise que ce qui a été voté c'est l'autorisation de dépenser de l'argent pour ce poste, donc il est quand même nécessaire de voter la motion.

Une commissaire fait part de son étonnement de ne pas avoir d'information venant du Conseil administratif pour savoir où ils en sont, car peut-être que cette discussion est inutile. Donc elle suggère de s'informer. Un commissaire du Parti

démocrate-chrétien explique que son parti s'est renseigné auprès du magistrat. La création de poste a été votée, les sous étaient là, et là l'idée est de voter cette motion pour l'entériner sachant que c'est en cours. Pour le poste, 150 000 ou 160 000 francs au budget ont été votés, ce qui représentait entre six et huit mois pour l'année. C'est en cours de recrutement et il faut auditionner Alfonso Gomez pour en savoir plus.

Une commissaire voit deux possibilités. La première est de geler provisoirement la motion en attendant de voir le Conseil administratif car de toute façon il est clair que, puisque l'autorisation de dépense a été votée, tant qu'il y a le délai référendaire, le Conseil administratif ne lance pas l'offre d'emploi, et là on est au bout du délai référendaire, donc il pourrait difficilement faire le travail avant d'arriver au bout. Donc soit attendre que ce soit fait pour le revoir d'ici un ou deux mois pour qu'il explique ce qu'il en est du cahier des charges, ou la commission des finances décide de faire voter cette motion avec quelques idées directrices, ou au pire le Parti démocrate-chrétien peut éventuellement la retirer, car entre le moment où la motion a été déposée en septembre et aujourd'hui, l'argent a été voté, donc elle demande si elle sert encore à quelque chose. Un commissaire répond que l'important c'est qu'elle soit ratifiée, elle a toujours son actualité et est en cours.

Une commissaire explique que sa position est que le principe a été accepté, les moyens existent, mais la motion peut servir à préciser et définir le cadre, et elle trouve que cela peut avoir un intérêt d'y avoir un dialogue entre la commission des finances et le magistrat. Donc elle serait plutôt en faveur de prévoir une audition avec M. Gomez, pour qu'il dise quel moment est le meilleur par rapport à ce développement, puisque le principe est accepté. Une autre commissaire pense plutôt faire la demande d'audition de M. Gomez une fois que ce poste sera suffisamment cerné au niveau du cahier des charges. Donc plutôt geler jusqu'à ce que le magistrat ait une idée plus précise, puis voter après. La précédente commissaire répond qu'au contraire, il ne faut pas attendre que le magistrat ait fait le cahier des charges et mis une annonce, il sera impossible de changer.

Un commissaire demande si la commission des finances peut imposer des préférences sur le cahier des charges d'un recrutement au sein de la Ville. Un commissaire répond que cela reste une motion, et qu'un projet de motion en tant que tel est assez libre et que le Conseil administratif l'interprète selon son souhait. Une commissaire ajoute que c'est donner une direction à la stratégie économique à défendre, donc cela peut être plus ou moins précis, et évidemment que cela ne peut pas être sur le recrutement.

Un commissaire pense que c'est un poste complètement en dehors du champ d'activité de la Ville de Genève. La promotion économique relève du Canton, totalement en contradiction avec le partage des charges entre Canton et com-

mune, donc il pense toujours que c'est un poste de trop. Il ajoute que l'intérêt de cette motion est que c'est la dernière chance de revenir en arrière par rapport au budget voté et d'annuler ce poste.

Une commissaire répond que quelques communes, et pas des moindres, ont un délégué à la promotion économique et ce sont des communes qui sont très proactives pour attirer les entreprises. Il y en a un à Meyrin, à Plan-les-Ouates, à Carouge, à Onex et à Vernier. Genève est la seule grande commune qui n'a pas de délégué.

Une commissaire propose de voter l'audition de M. Gomez avant d'aller plus loin dans cette motion. Un commissaire ajoute que si la commission des finances veut influencer ce genre de poste, discuter des critères, c'est quelque chose d'ubuesque. Mais ce qui est possible c'est de rencontrer rapidement M. Gomez pour lui expliquer les doléances. Donc le plus tôt M. Gomez est auditionné, le mieux c'est.

Le président passe au vote de l'audition de M. Gomez, qui est acceptée par 11 oui (4 S, 2 PDC, 1 EàG, 2 PLR, 2 Ve) et 4 abstentions (1 MCG, 1 PLR, 1 UDC, 1 Ve).

Séance du 16 juin 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du DFEL, accompagné de M^{me} Elvita Alvarez, adjointe de direction en charge de l'économie au DFEL

M. Gomez explique que cette motion a en partie été satisfaite puisqu'un poste de délégué à l'économie a été voté par le plénum lors du dernier budget. L'économie est un domaine qui a été laissé pendant de nombreuses années aux seules mains de la Confédération et des Cantons. Elle est aujourd'hui de plus en plus prise en main par les communes qui ont des besoins assez spécifiques de pouvoir intervenir pour une économie de proximité. De plus en plus de communes dans le canton ont un-e délégué-e à l'économie comme Vernier, Meyrin, Plan-les-Ouates et Versoix. C'est aussi le cas pour de grandes villes romandes, comme Nyon, Lausanne ou Fribourg. Parfois, c'est même un service ou une unité dédiée à garantir le soutien nécessaire aux partenaires économiques. Cela s'explique par le fait que les budgets des collectivités publiques se restreignent. C'est le fait des baisses d'impôts successives de ces vingt dernières années, et c'est parfois dû à des conjonctures plus moroses dans certains endroits. Il y a eu cette nécessité de favoriser la présence d'un tissu d'entreprises. Pour la Ville, c'est devenu encore plus manifeste ces derniers mois avec la situation sanitaire et les différentes baisses fiscales. Le Conseil administratif a très rapidement pris à bras-le-corps la nécessité de ce genre de postes. Sur la feuille de route présentée, il y a déjà

un programme d'actions qui est élaboré pour que l'économie y tienne une bonne place. C'est d'autant plus indispensable que la Ville représente plus de 40% de la population, plus de 50% des emplois du canton et 55% des établissements du canton. L'économie de la Ville est plurielle; elle est culturelle, créative, sociale et solidaire, et elle est ancrée dans les différents quartiers. Elle fait rayonner la Ville au niveau international, et pour le Conseil administratif c'est important de maintenir ce tissu économique. L'exécutif a commencé par créer une feuille de route et une délégation à l'économie, présidée pour cette première année par le DFEL. Y figurent également le DCTN et le DSSP. Cette délégation à l'économie s'est dotée d'un règlement et a commencé à rencontrer les différents acteurs du monde économique et à avoir une présence forte dans des fondations comme Genève Tourisme & Congrès (GT&C) ou dans la fondation du grand prix de l'horlogerie. A titre personnel, il a déjà rencontré l'association des sociétés de trading, l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), les restaurateurs etc. Certaines actions ont été menées depuis le début de son mandat. Par exemple, les bons d'achat solidaires, sur lesquels il y a eu une forte implication, puisque considérés comme un outil de maintien du commerce de proximité en Ville de Genève. Cette opération a été pensée de manière aussi bien stratégique qu'opérationnelle. M^{me} Alvarez a permis la faisabilité du projet en mettant en lien les différents partenaires, comme Genève Avenue ou la Fondetec. D'autres mesures ont été prises comme la diminution des taxes sur l'espace public, l'exonération des locataires de locaux commerciaux, etc. C'étaient des mesures d'urgence, mais maintenant il faut aller plus loin et voir quels sont les outils permettant à un certain nombre de sociétés de s'installer en Ville, comment faciliter cette installation à travers la réalisation d'un Portail économique, faciliter également l'administration en ligne pour les entreprises, maintenir des contacts suivis avec les différents acteurs du monde économique, avoir une optique de veille pour voir comment le tissu commercial et industriel évolue. Un outil lui permet de participer à cette évaluation puisqu'il est membre du comité de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) qui cherche continuellement des terrains pour les zones industrielles, et qui lui permet de voir l'évolution de ces différents secteurs. Les rencontres avec le monde économique ont été fortement perturbées. Tout ce qui était possible a été fait, en fonction des circonstances. Cela prendra un temps très important, mais c'est la raison pour laquelle il y a une délégation, et c'est quelque chose où il est nécessaire d'investir. L'intensification de ces différentes rencontres viendra probablement dans les mois qui viennent.

M^{me} Alvarez explique qu'elle a commencé au DFEL en tant qu'adjointe de direction en janvier 2021, et une de ses missions premières est d'analyser et de faire un diagnostic tant sur les besoins du monde économique que sur les leviers que peut avoir l'administration municipale. A ce jour, une bonne partie de son début de mandat a été occupée par les mesures d'urgence. Elle peut néanmoins déjà donner un premier diagnostic et un certain nombre de considérations. Les

objectifs majeurs de la délégation restent le soutien au tissu économique existant et la promotion d'un environnement favorable à la création d'entreprises sur le territoire communal et plus largement à toute l'économie, afin d'assurer la prospérité et la sécurité économiques à toutes et tous. Dans le respect des valeurs et des priorités préconisées par le Conseil administratif dans le discours de législature, la délégation va s'appuyer en priorité sur les atouts existants et sur le développement d'opportunités pour une Ville de demain. Le maintien sur le territoire d'une économie diversifiée et durable constitue l'enjeu majeur de la démarche. La valeur du tissu économique est évidemment garante de rentrées fiscales qui permettent de financer les besoins actuels et futurs de la collectivité. Quatre pôles ont été définis.

Le premier est la connaissance du tissu genevois et régional afin de suivre son évolution avec attention. C'est évidemment indispensable pour asseoir une action publique efficace et utile. A ce jour il n'y a pas de données complètes en Ville. Elle a eu l'occasion d'avoir des contacts avec d'autres communes et d'autres grandes villes romandes qui elles ont déjà cette connaissance, terrain et données. Du retard a été pris sur ce point. Deux portails économiques sont aujourd'hui sur le site internet de la Ville; portés par l'Agenda 21, ils reportent principalement des indicateurs de développement durable. Il y aurait aujourd'hui la nécessité de prendre d'autres dimensions en compte. Elle est actuellement en relation avec l'Office cantonal de la statistique, avec l'institut de recherches appliquées en économie et gestion (IREG), avec l'OFS et d'autres instituts de production de données. Un groupe transversal a aussi été mis en place au sein de l'administration pour le suivi des thématiques départementales. Cette question du portail économique prend plus de temps que prévu, parce que l'on constate qu'il existe des données (tant à l'interne de l'administration qu'à l'externe), mais elles ne sont pas répertoriées. Il y a un gros travail de compilation et de coordination, donc elle espère terminer ce travail d'ici la rentrée pour pouvoir diriger un certain nombre de questions et de projets plus spécifiques à la Ville de Genève.

Le deuxième pôle, c'est le soutien du tissu économique. Il manque aujourd'hui un point d'entrée, que ce soit un site internet, une unité ou une personne identifiée qui soit destinée aux entreprises, commerçants et entrepreneurs qui souhaiteraient recevoir des informations concrètes et spécifiques ou entrer en contact avec les autorités. Aujourd'hui c'est un peu au coup par coup, et il faudrait qu'il y ait un processus plus global qui permettrait à l'ensemble de l'administration municipale et des autorités d'avoir connaissance des entreprises sur son territoire et de leurs besoins. Il s'agit principalement donc d'anticiper: l'arrivée d'établissements, les sollicitations qu'ils pourraient avoir en fonction d'un domaine d'activités, de quartier, de nombre d'employés, les départs et comprendre les raisons pour lesquelles ces établissements quittent la Ville. Cela permettra aussi d'avoir une vision à moyen terme sur la disponibilité des arcades, par exemple. Il faut

aussi accueillir, mettre en réseau, créer et renforcer la relation de ces établissements avec la Ville. Accompagner pour simplifier et faciliter les démarches des entreprises auprès de la Ville, les aider à l'implantation en les mettant en lien avec les services de la Ville, informer ces établissements pour valoriser les prestations de la Ville, ainsi que les actions et les activités qu'elle mène, destinées aux entreprises ou à l'économie en général. Une action qui serait intéressante, à l'instar de ce que font d'autres communes, serait d'organiser des événements réguliers destinés aux entreprises et de participer et de soutenir l'organisation de manifestations en lien avec une thématique spécifique. Cela a déjà été développé ailleurs, mais on constate que ces actions sont quelque peu différentes en fonction du tissu économique, on sait qu'à Genève il y a 90% de secteur tertiaire.

Le troisième pôle est la coordination et l'échange entre les différentes parties prenantes. Elle a rencontré passablement de partenaires. L'économie se fait dans une dynamique et il faut cet échange. Elle a constaté qu'il y a énormément de questions sur le fonctionnement tant politique qu'administratif de la Ville, sur les choix politiques qui sont faits, donc il y a vraiment un besoin d'échanges avec les entreprises et les associations professionnelles, ce qui est relativement chronophage d'ailleurs. Mais tout le monde a à gagner de passer par cette étape, parce que l'administration municipale a aussi beaucoup à apprendre, mais elle constate que c'est aussi le cas pour les partenaires qui ont besoin de comprendre comment tout fonctionne. Les attentes sont aussi divergentes, et les sollicitations sont très différentes, cela va du tout au tout, entre du stratégique, de l'opérationnel, du terrain, de l'administratif, etc., avec des compréhensions différentes en termes de timing entre le public et le privé. Concernant les différentes parties prenantes qui participent à la vie et au développement économique de la municipalité, nous pouvons citer les communes du canton avec lesquelles elle a eu l'occasion d'avoir plusieurs échanges, notamment sur la question des bons solidaires, dont plusieurs se sont inspirées. C'est une sorte d'échange de bonnes pratiques. Ils sont aussi en train de réfléchir à des événements communs, donc sur des thématiques précises concernant les municipalités. Avec le Canton, l'idée est de définir les axes sur lesquels il est utile de collaborer, l'idée étant de ne pas faire doublon. Le Canton a des leviers que la Ville n'a pas, et vice-versa. Le Canton a, à ce jour, peu de relations avec les communes sur le sujet de l'économie, mais la Ville représente plus de la moitié des emplois et des commerces du canton; il doit être possible d'intégrer les groupes de travail. L'idée est aussi d'axer sur les besoins très concrets de la Ville. Au niveau du réseau économique romand, elle a une séance à Morges le 21 juin avec les chefs de services et délégués à l'économie des communes et villes romandes. En termes de gouvernance c'est assez intéressant, et elle a demandé de mettre ce point à l'ordre du jour car c'est un échange qu'ils n'ont pas eu l'occasion de faire. Au niveau suisse, il y a aussi des sollicitations pour des prises de position de la Ville de Genève sur, par exemple, la loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises. Cela suppose le temps de la

consultation à l'interne mais cela permet de participer aux discussions fédérales au travers ici de l'Union des Villes suisses. A l'interne de l'administration, il y a aussi des besoins en termes d'expertise sur des sujets économiques. Au niveau des partenaires privés, il y a les fondations et les associations faitières qui sont sur un terrain plus politique. Ces associations ont des questions et des discussions à avoir avec le Conseil administratif ou la délégation du Conseil administratif à l'économie. Les séances de rencontres avec le Conseil administratif de la délégation sont actuellement en train de s'organiser. Il y a aussi des questions et des rencontres avec les entreprises et commerces, tels que Rolex, la Coop, Bank of China, MSC, etc. qui ont besoin de savoir à qui s'adresser et qui rencontrer. Il y a aussi des projets et des événements. Elle a participé à la semaine autour des commerces centenaires. Il y a différents pôles économiques comme l'horlogerie, le tourisme, les cafetiers et restaurateurs, et ce sont des clusters avec des problématiques particulières; là aussi, l'idée est de travailler avec eux de manière plus proche et de se préoccuper de ces pôles économiques.

Le dernier point consiste à définir des enjeux stratégiques spécifiques à l'économie locale et à se doter d'un plan d'action et d'un système d'évaluation de suivi. Aujourd'hui, des initiatives menées par certains départements et services vont dans ce sens et l'idée est de continuer à les soutenir. On peut parler d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, d'économie culturelle et créative, de l'artisanat, de la Genève internationale, donc en fonction des départements il y a des thématiques spécifiques avec à nouveau la nécessité et la volonté de porter un regard économique. Il y a aussi la nécessité de travailler sur des thématiques et des sujets plus spécifiques. Dans le cadre de la délégation ont été abordées la question du e-commerce, du tourisme d'achat, du commerce de proximité, etc. Dans le cadre des discussions avec le Canton, c'est la question de la mobilité qui a été soulevée. Il y a un projet sur la mobilité des entreprises au sein du Département des infrastructures, donc elle est dans la boucle puisqu'il serait intéressant de collaborer avec d'autres politiques publiques du Canton, et la Ville a un levier sur ce point. L'employabilité des jeunes, l'attractivité de la Ville avec la culture, etc.; des ponts peuvent être faits avec les autres politiques publiques. Il y a également un certain nombre de représentations dans des fondations, comme GT&C, la fondation pour le grand prix de l'horlogerie de Genève, le Conseil stratégique de la promotion économique (CSPE) et le Conseil de la statistique. Il y a aussi une place dans ces conseils permettant d'affirmer la volonté de la Ville et ses possibilités pour agir dans ces domaines.

Question des commissaires

Un commissaire explique que ce qui a intéressé les Verts dans la création de ce poste, c'est le lien qui peut être fait, d'autant plus après cette crise, entre la politique publique économique municipale et l'économie durable et solidaire.

L'Agenda 21 a développé un de ses pôles sur cette question, à savoir l'économie locale et durable, ce qui n'est pas vraiment apparu dans la présentation. Il demande s'il y a la volonté de donner une corde économie locale durable et solidaire au poste de délégué à l'économie, sachant que pour les Verts c'est un impératif, et comment se passe la transversalité au niveau de l'administration.

M. Gomez répond que cet axe de l'Agenda 21 va rester. Le travail qui se fait entre la délégation à l'économie et l'Agenda 21 est très proche. Lors des séances de délégation, l'Agenda 21 est présent. Pendant l'opération des bons, cet aspect a été sensible puisque l'objectif était d'aider l'économie locale. Les parties prenantes tâtonnent et avancent à petits pas pour savoir quel a été l'intérêt pour ces bons. Cela a été une opération relativement réussie, particulièrement sur cet aspect de l'économie locale. Ce pilier de l'économie sociale et solidaire reste et est même dans les objectifs stratégiques du Conseil administratif qui souhaite encourager la consommation de produits locaux et l'économie circulaire, sociale et solidaire. Le délégué ou la déléguée travaillera avec un ensemble de partenaires qui sont divers et nombreux, comme la Fondetec, mais aussi le département de l'aménagement, de la construction et de la mobilité (DACM) au sujet du plan d'utilisation du sol. C'est un très bon outil que beaucoup de communes nous envient, et il faut voir comment il doit évoluer en fonction des études et des échanges avec les partenaires. Donc ce pilier va rester et se renforcer. M^{me} Alvarez ajoute que l'un n'empêche pas l'autre. Il y a le niveau de la stratégie d'une politique économique, mais il y a aussi un niveau projets. L'Agenda 21 travaille sur des projets très concrets.

Un commissaire demande si M^{me} Alvarez est la personne qui a été engagée au poste de déléguée à l'économie. M. Gomez répond que M^{me} Alvarez travaillait au DCTN. Elle avait commencé à travailler sur ces aspects d'économie. Avec la création formelle du poste au 1^{er} janvier 2021, elle a été transférée au DFEL. Pour l'instant, c'est un poste d'auxiliaire. Le cahier des charges est en train d'être finalisé et il y aura une ouverture de poste publique à laquelle tout le monde pourra postuler.

Un commissaire considère que cette question économique devrait se jouer autour de la Fondetec. Il ne comprend pas pourquoi l'administration devrait créer une délégation en plus, d'autant qu'il ne faut pas qu'il y ait de doublon avec l'Etat. M^{me} Alvarez a fait un brillant exposé mais concrètement il ne voit pas où cela mène. On a vu une certaine érosion du tissu économique avec plusieurs entreprises qui ont quitté le territoire. Mais il y a aussi les artisans, les petits magasins qui en ont marre des restrictions de circulation, ou de la difficulté d'accéder à leurs commerces, et qui sont allés ailleurs. Il ne voit pas spécialement les leviers de la Ville, puisque le vrai pouvoir c'est l'Etat qui l'a. Il reste sceptique sur ce poste.

Une commissaire est convaincue par le poste de délégué, mais ne comprend pas très bien l'objectif de l'audit. Les besoins et les différentes pistes d'exploration sont connus. Elle demande quel est le timing, et si la prochaine étape est de revenir avec une délégation et une stratégie.

Un commissaire demande où se placent l'économie décarbonée, la transition écologique et l'urgence climatique dans cette délégation, car c'est là que l'on souhaite aller. Il demande également quels sont les points forts et faibles de Genève pour se positionner.

M. Gomez répond que la Fondetec est importante dans l'aide à la création des entreprises. C'est un levier qui est important, mais il faut d'autres mesures. Pour cela, il n'y a pas que la création d'entreprises, mais aussi le changement structurel de l'économie, comme au niveau de la finance. C'est important, car sur les rentrées fiscales, le 33% ce sont les banques. Il est vrai que les petits commerces souffrent, et il faut évidemment les aider, mais financièrement ils rapportent relativement peu. C'est l'horlogerie, le trading et les banques. Il est nécessaire de maintenir le tissu économique à travers la Fondetec, mais il faut aussi regarder qui pèse dans l'assiette fiscale. Un investissement important est consenti en matière de finance durable, et le magistrat aura l'occasion d'y revenir. Lors de ces prochains mois, il y aura ce portail économique, mais aussi des études à mener sur le plan de l'utilisation du sol qui doit être maintenu, et il faudra voir comment il doit évoluer, avec ces deux objectifs de maintenir un tissu économique mais aussi des entreprises de proximité. Avant de revenir avec un plan stratégique, il y a toute une série de mesures, de rencontres avec les différents acteurs du monde économique, et aussi avec le Conseil municipal, parce que c'est une politique publique qu'il est nécessaire de mener ensemble pour savoir quel type de tissu économique on souhaite dans le canton. Un retour sera fait ces prochains mois suite à tous ces échanges. Quand il rencontre des gens du monde de l'entrepreneuriat, il leur demande toujours quels sont les points forts. La première réponse, c'est toujours les infrastructures de proximité qui sont appréciées, comme la qualité de vie, la stabilité politique et juridique, la formation et le fait d'avoir à disposition des gens très bien formés. Le dernier point, et il faut parfois insister pour qu'ils le disent, c'est le niveau d'imposition relativement bas par rapport aux pays qui nous entourent.

M^{me} Alvarez ajoute qu'en termes de constat cela rejoint la motion. A titre personnel, elle a l'impression que cela va même plus loin car il y a eu un véritable appel d'air sur les besoins à différents niveaux pour pouvoir développer une politique publique globale. Mais l'idée est d'avoir un plan d'action avec un système d'évaluation, du benchmarking, etc.; suite à ce diagnostic qu'elle rendra à la délégation à l'économie, ce sera un des scénarios qu'elle préconiserait.

Séance du 22 juin 2021

Désignation d'un nouveau rapporteur

M^{me} Aubry ayant quitté la commission des finances, la présidente passe à la désignation d'un nouveau rapporteur. Une commissaire propose M. Ruyschaert. En l'absence d'opposition, la présidente approuve cette désignation.

Discussions et vote

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois ne votera pas cette motion car ce poste est inscrit au budget et la personne sera engagée. Il n'a pas été convaincu par les auditions. Le travail est déjà en partie exécuté.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle qu'il ne s'agit pas d'un poste fixe. Elle déclare que ce ou cette délégué-e économique a de belles possibilités et beaucoup de travail. Genève offre de nombreux avantages qu'il s'agirait de mieux valoriser. Il faut lutter contre le départ des grandes entreprises, s'emparer du problème des locaux commerciaux vides et chers, mettre en lien, informer et soutenir les entreprises. La Ville peut et doit être plus proactive. Le Parti socialiste soutient cette initiative et la création de ce poste et attend avec impatience un plan d'action concret. L'heure est encore au diagnostic, et le Parti socialiste se réjouit de l'étape suivante. Ils souhaitent également qu'un accent particulier soit porté sur les aspects sociaux et durables en lien avec le secteur économique.

Un commissaire des Vert-e-s déclare qu'ils sont favorables à cette motion. Il rappelle que la situation économique est assez préoccupante. Les personnes auditionnées étaient compétentes et investies dans leur travail. Il s'étonne du fait que la Ville soit en retard concernant la situation économique. Il se réjouit que cette politique se développe et permette de faire évoluer la situation. Il est également important d'avoir un point d'entrée en Ville au niveau économique afin d'obtenir l'ensemble des informations avec les acteurs économiques afin de repérer les avantages et intérêts de l'administration publique. Des acteurs économiques travaillent en parallèle et très peu avec la Ville; il est donc nécessaire de dynamiser un réseau. Il est impossible de dynamiser un réseau sans une personne qui l'anime. Il est important également que l'image de la Ville se développe. Il rappelle que Genève devient une ville-monde et entre en compétition avec d'autres villes. Les atouts de la Ville sont avant tout le fiscal, puis la sécurité, la technologie, la formation et la propreté et la qualité de vie. D'autres villes suisses et dans le monde engagent des délégués. Il est d'avis que ce serait une erreur que Genève ne fasse pas de même et reste en retard.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien explique que les auditions ont montré que ce besoin de délégué est avéré et que le champ de travail est immense, notamment en termes de soutien aux entreprises et de promotion. La Ville a une

marge de progression importante; la commissaire rappelle qu'elle est en concurrence avec les autres communes qui sont très actives en matière de promotion. Le magistrat est conscient de ce problème et soutient cette proposition de poste, qui est essentiel et appuie la politique économique que donnera la Ville. Une politique économique n'a rien d'une politique fiscale, elle englobe davantage de sujets. Le Parti démocrate-chrétien votera donc cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre reconnaît la problématique posée par cette motion. En revanche, il partage un avis différent en ce qui concerne la meilleure solution à apporter. L'Union démocratique du centre est d'avis que le Canton est chargé de la promotion économique. La Ville rencontre des difficultés financières et devrait par conséquent lutter contre les doublons. Cette tâche est également attribuée au Conseil administratif, notamment au maire. Si la Ville souhaite promouvoir l'économie, elle devrait décider d'abandonner la taxe professionnelle communale au lieu de dépenser davantage dans cette période de manque de moyens. L'Union démocratique du centre votera donc contre cette motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical affirme que son parti votera contre la motion. Elle rappelle que M. Gomez a dit lors des auditions que cette motion est déjà appliquée puisque qu'un poste de délégué à l'économie a été voté lors du dernier budget. En plénière du budget, le Parti libéral-radical était déjà opposé à la création de ce poste. Elle est d'avis que ce ne sont pas les fonctionnaires qui font fonctionner l'économie. L'économie doit être régie par les entrepreneurs qui savent prendre des risques et investissent. Les fonctionnaires au sein de la Ville sont assez nombreux. Elle conclut que si la Ville souhaite soutenir l'économie, elle devrait supprimer la taxe professionnelle puisqu'il s'agit d'un impôt sur le chiffre d'affaires. Un autre commissaire du Parti libéral-radical insiste sur la suppression de la taxe professionnelle. Elle ne comprend pas le but de taxer des personnes pour leur donner le droit de travailler.

La présidente déclare que le groupe Ensemble à gauche était opposé à la création d'un poste de délégué économique au moment du budget. Il estimait que ce n'était pas le rôle de la Ville et que d'autres types d'investissements lui paraissaient plus utiles. La situation actuelle est différente. La motion demande un poste qui est déjà créé. Elle s'interroge sur les enjeux de ce nouveau poste. Depuis la crise du Covid-19, la Confédération, le Canton, les entreprises privées ainsi que la Ville ont tous agi pour soutenir les habitants, tout comme l'économie. Les besoins dans le domaine de l'économie ont augmenté depuis la crise du Covid-19 puisque beaucoup de personnes se retrouvent dans des situations plus fragiles et précaires qu'auparavant. Ensemble à gauche souhaite que le poste pourvu soit utile et mène des actions concrètes pour le marché de proximité, la durabilité, etc. Elle estime que certains points ne sont pas du ressort de la Ville. Un rôle de coordination a sûrement tout de même une utilité. Ensemble à gauche

s'abstiendra, les arguments en faveur de l'utilité de ce nouveau poste n'étant pas totalement convaincants.

Vote

La motion est acceptée par 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

Le Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

13 avril 2021

B. Rapport de minorité de M^{me} Michèle Roulet.

Tout d’abord il est pour le moins inhabituel de traiter d’une motion au sein d’une commission, alors même que l’invite de ladite motion est déjà approuvée et votée au sein de plénum. Pour rappel, lors du vote du budget 2021, le parlement a accepté une ligne budgétaire supplémentaire pour l’ouverture d’un poste de délégué économique. Cela signifie que cette motion, devenue sans objet, aurait dû être retirée.

On peut toujours arguer et dire que les membres de la commission des finances peuvent discuter des critères à remplir pour occuper cette fonction. Seulement, ce travail n’est pas de la compétence de la commission des finances. Vu que ce poste doit venir en aide au conseiller administratif en charge des finances, voire plus largement soutenir le Conseil administratif in corpore, seul ce dernier peut déterminer ses priorités et rédiger un cahier des charges, en définissant ses attentes et besoins pour une meilleure gestion de l’économie genevoise.

Lors du travail en commission des finances, les discussions sur les critères pour occuper ce poste ont ainsi tourné autour de velléités qui révèlent bien que cette tâche n’est pas du ressort de cette commission. Cela explique que les critères retenus sont restés vagues et convenus tels:

- avoir une expérience professionnelle dans le domaine économique;
- avoir une connaissance approfondie du tissu économique genevois pour asseoir une action publique, efficace et utile;
- être compétent pour mener un tel projet;
- avoir une aisance relationnelle et un contact facile;
- avoir un esprit curieux et entrepreneurial pour aller chercher les entreprises qui intéressent la Ville;
- être diplomate pour pouvoir dialoguer avec les entreprises privées et instaurer un dialogue de confiance entre les milieux économiques et la Ville, puisqu’il est reproché parfois à cette dernière de n’être pas suffisamment à l’écoute des milieux économiques.

Sur le diagnostic posé sur la Ville, les membres de la commission des finances ont relevé que la Ville de Genève n’a pas été assez proactive ces dernières années, laissant partir des entreprises, grosses pourvoyeuses de rentrées fiscales, notamment celles dans le domaine bancaire, comme les banques Pictet, partie à Carouge, et Lombard Odier, qui s’installera prochainement à Bellevue. Il est à remarquer que, chaque fois que la Ville aurait pu agir pour tenter de retenir les entreprises sur son sol, elle ne l’a pas fait. Elle a laissé partir les banques. Quant à la zone industrielle qui lui restait (la zone industrielle des Charmilles), on se

souvent que M. Pagani, au lieu d'en faire une vraie zone industrielle pour y attirer des entreprises, y a mis du culturel, en l'occurrence, le Moulin à danses! Le départ de nombreuses entreprises a libéré un nombre impressionnant de bureaux et d'espaces commerciaux, espaces vides qui ne font que croître avec la pandémie! Pour certains commissaires, ces bureaux et espaces pourraient donner lieu à des projets pour relancer ou mieux soutenir l'économie genevoise.

Seulement voilà, le Parti libéral-radical ne croit pas du tout que la Ville de Genève soit prête à faire quoi que ce soit pour favoriser la venue d'entreprises, voire pour éviter que celles installées sur son territoire ne la quittent. A cet égard, ce ne sera pas un délégué à l'économie qui permettra de remédier à cette tendance. En effet, la Ville est actuellement dans une situation qui ne peut qu'inquiéter les milieux économiques et les inciter à quitter notre commune pour les raisons suivantes:

- c'est la commune qui est parmi celles du canton qui ont les plus importantes taxations fiscales;
- la majorité écrasante de gauche de son parlement entend bien mener une politique de gauche. Or, celle-ci se résume à demander toujours plus de prestations pour les habitants de la Ville sans se soucier de l'utilité ou la nécessité même de certaines prestations (améliorent-elles la vie des Genevois?) ni du dynamisme économique de notre région; augmenter toujours plus le carcan administratif de notre commune; appliquer avec excès le droit de préemption sur son territoire; voter des projets, des résolutions et initiatives qui mettent en péril notre économie et menacent nos emplois (par exemple l'initiative «zéro pub», la motion pour loger les sans-abris dans les bureaux vides, les plans de mobilité douce qui sacrifient les besoins des entreprises de se déplacer en véhicules, l'envie de chasser les traders des matières premières et de diaboliser les banques pour mettre fin au capitalisme...); avoir envie d'augmenter le taux du centime additionnel en Ville de Genève pour financer de nouveaux projets (municipalisation des crèches, gratuité des transports publics, prestations financières octroyées aux personnes sans papier, augmentation de l'accueil des sans-papier, etc.).

Avec la politique que mène actuellement la Ville, il est par conséquent difficile de retenir ou d'inciter de nouvelles entreprises et sociétés à venir s'installer sur notre territoire. Certes, la Ville peut améliorer ses outils informatiques pour faciliter les tâches administratives des entreprises qui souhaiteraient s'installer en Ville. Mais, ce ne sera pas suffisant pour «booster» l'économie locale et garantir des rentrées fiscales qui permettent d'offrir des prestations publiques nécessaires à notre population surtout si ces dernières ne font qu'augmenter..., et que la dette ne semble pas se résorber, puisqu'elle atteint pour le projet de budget 2022 un déficit de 40 millions.

Ces éléments, avec une certaine politique insouciant de une gauche déconnectée des réalités économiques, ne peuvent guère rassurer les milieux économiques. Or, à cet égard, ce n'est pas un poste supplémentaire d'un délégué à l'économie qui va inverser la tendance actuelle des entreprises à aller s'installer dans d'autres communes, voire dans d'autres cantons ou pays.

L'engagement d'un délégué à l'économie est plutôt, pour le Parti libéral-radical, la continuité d'une politique légère et insouciant où il s'agit toujours d'engager plus de fonctionnaires au sein de la Ville et de ses services. N'y a-t-il pas dans chaque département suffisamment de fonctionnaires et même de conseillers autour des magistrats pour gérer la Ville et élaborer des programmes d'action? Des plans ont été lancés récemment comme les bons d'achat solidaires ou des projets plus enracinés et qui portent leurs fruits, comme l'action menée par la Fondetec pour aider à la création d'entreprises sans qu'il y ait eu besoin d'un poste de délégué économique. Enfin, outre le personnel nombreux dans chaque département, il est nécessaire de rappeler que chaque magistrat a à son service deux conseillers, et que M. Gomez a engagé lors de son entrée en fonction une troisième personne comme conseiller en communication. Pour le Parti libéral-radical, il faudrait plutôt mettre une fin à ces mille-feuilles de fonctionnaires qui grossissent toujours plus les services étatiques et de la Ville. Par ailleurs, sur le territoire de notre ville, qui est un mouchoir de poche, y a-t-il besoin d'un délégué à l'économie alors même qu'il en existe un au niveau du Canton? L'administration de la Ville doit-elle créer une délégation supplémentaire pour qu'il y ait un doublon avec l'Etat? Trop de délégués, de conseillers, de cadres créent une usine à gaz et freinent l'économie. En effet, avec un surcroît de cadres, de conseillers et de délégués, on ne sait plus qui est responsable de quoi. Par ailleurs, ce ne sont pas les fonctionnaires qui font fonctionner l'économie! Si la Ville veut soutenir l'économie, elle devrait plutôt supprimer la taxe professionnelle, puisqu'il s'agit là d'un impôt aberrant sur le chiffre d'affaires.

Enfin, en novembre 2020, lors du vote du budget 2021, le Parti libéral-radical avait refusé l'ouverture d'un poste de délégué à l'économie. Sur ce point, le Parti libéral-radical n'a pas changé d'avis! Mais, comme le poste a été voté et inscrit au budget, une personne sera bien engagée comme délégué à l'économie. C'est pourquoi le Parti libéral-radical dit doublement non: non à cette motion inutile qui n'a plus d'objet et non au délégué à l'économie qui sera embauché dès que le cahier des charges sera rédigé. Ironiquement, la longueur de la durée que prend le Conseil administratif pour rédiger un cahier des charges pour ce poste de délégué montre bien que ce délégué à l'économie n'est ni un besoin ni une urgence pour la Ville...